

Indiens se sont trouvés dans la situation où leurs chances de trouver à participer sur une petite échelle, à l'exploitation forestière ou à une phase de celle-ci, déclinaient avec l'avance des sociétés en question dans les régions des réserves où ils trouvent plus de bois d'œuvre. A mon avis, pour le bien-être économique et le progrès des Indiens il y aurait lieu d'accroître la surface des réserves. Je demanderais également au ministre de songer à la possibilité de conclure une entente avec les diverses provinces à ce sujet; nous pourrions tenter d'acheter des terrains, si la chose est possible, afin d'agrandir les réserves et d'assurer le bien-être de ces gens.

Le ministre a mentionné le programme de logement. Il en a été question au comité où nous avons obtenu de M. Battle, sous-ministre adjoint, des renseignements au sujet du programme concernant la construction d'habitations hors des réserves. Je croyais que le ministre en avait parlé dans son exposé du 17 mars, mais en fait, il n'en avait pas soufflé mot. Je croyais, lorsque le ministre a fait sa déclaration, qu'un programme avait été établi pour aider nos indigènes à construire des maisons hors des réserves. Toutefois, cette question est encore en suspens. Je ne peux trop souligner la nécessité de mettre au point aussi rapidement que possible les dispositions de ce programme, afin que les indigènes qui le désirent puissent obtenir de l'aide le plus tôt possible. Si je signale ces questions au ministre, c'est pour obtenir des renseignements qui pourront m'être utiles, ainsi qu'aux autres membres du comité, lorsque nous examinerons certaines de ces questions.

Il y a quelque temps, j'ai écrit au prédécesseur du ministre, lui proposant de prendre des dispositions en vue d'employer les anciens ou les chefs des tribus dans les villages, à temps partiel ou pour des fins spéciales, conjointement avec les externats des Indiens, pour enseigner la langue indigène à leurs enfants et leur expliquer leur histoire et ses applications pratiques. Cet enseignement permettrait à la jeune génération de comprendre une histoire qui est en train de se perdre, et une langue qu'on abandonne parce que, dans bien des cas, elle n'a pas de forme écrite; elle est purement orale. Ce serait peut-être là une façon de faire mieux comprendre leur histoire aux jeunes; la comprenant mieux, ils en auraient plus de fierté.

On m'a répondu que cette question avait été déferée à un comité de recherches—je

pense que c'est l'expression qu'on a employée —à la direction des Affaires indiennes. Je n'en ai pas entendu parler depuis. Si le ministre a des renseignements à portée de la main, il pourrait peut-être me dire où en sont les choses.

Le ministre voudrait-il également me dire où en est l'étude sur le caractère pratique du projet de construction d'une «maison longue» à Prince Rupert que son prédécesseur avait annoncé l'automne dernier durant le congrès de la Fraternité des indigènes de la Colombie-Britannique?

● (4.50 p.m.)

Je me préoccupe également de l'activité artistique des Indiens, surtout dans le domaine des sculptures totémiques et autres représentations de ce genre. J'ai déjà discuté de la question avec un prédécesseur du ministre, je ne sais plus lequel. On m'avait répondu que la question était à l'étude et que des dispositions pourraient être prises pour protéger le droit d'auteur ou autre droit de propriété des artistes afin de conserver aux Indiens leurs anciennes formes artistiques en s'assurant qu'elles ne sont ni copiées ni avilées par la vente, comme cela s'est produit à l'égard des totems en simili-ardoise fabriqués en série ces dernières années, en matière chimique, en fibre de verre ou en plastique, grâce à des moules en plastique de diverses formes. Il faudrait mettre au point une méthode visant à protéger les droits des indigènes par un droit d'auteur ou autrement. J'aimerais obtenir une réponse du ministre à ce sujet.

Il n'y a pas longtemps, un projet de loi que j'avais présenté a été débattu pendant une heure concernant la loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique. Je me demande si le ministre pourrait expliquer ou annoncer à la Chambre s'il a correspondu ou discuté avec le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique au sujet de la modification à apporter à la convention de 1943, et si tel est le cas, quelles sont les perspectives en ce qui concerne ces modifications?

M. Southam: Monsieur le président, je voudrais m'associer au préopinant pour féliciter le ministre du travail qu'il a accompli au sujet du bien-être de notre population d'Indiens du Canada. J'espère que le programme dont il nous a donné un aperçu sera traduit en actes le plus tôt possible.